



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégories B2.3, B2.4, B3.1, B3.10 et B3.13

N° de la demande : 2008-5884
Catégorie : Nouvelles propriétés chimiques du produit – produits de formulation et proportion des produits de formulation;
Nouvelle étiquette du produit – augmentation de la dose/mélanges en cuve/précautions
Produit : Herbicide Vantage TAF
Numéro d'homologation : 29588
Matières actives (m.a.) : Glyphosate [GPS]
N° de document de l'ARLA: 1857157

But de la demande

La demande vise à homologuer une nouvelle préparation commerciale, l'herbicide Vantage TAF (Vantage TAF Herbicide), basée sur le produit précédent du titulaire, l'herbicide Vantage (Vantage Herbicide, numéro d'homologation 26172).

Évaluation des propriétés chimiques

L'herbicide Vantage TAF se présente en une solution contenant du glyphosate sous forme de sel d'isopropylamine, à une concentration nominale de 360 g/L. La préparation commerciale a une masse volumique de 1,1873 g/mL et un pH de 4,76. Les exigences en matière de données sur la chimie de l'herbicide Vantage TAF sont remplies.

Évaluation sanitaire

On ne s'attend pas à ce que le profil toxicologique de l'herbicide Vantage TAF soit différent de celui du produit précédent. Aucune donnée sur la toxicité n'a été requise ni présentée.

Le profil d'emploi pour l'herbicide Vantage TAF concorde avec celui des produits à base de glyphosate déjà homologués. Par conséquent, on ne prévoit aucune augmentation du risque d'exposition chez les travailleurs qui effectuent le mélange et le chargement, qui appliquent le produit ou qui entrent dans les zones traitées pour le profil d'emploi homologué. L'équipement de protection individuel et les mises en garde figurant sur l'étiquette sont jugés adéquats pour protéger les travailleurs.

Aucune nouvelle donnée sur les résidus de glyphosate n'a été soumise à l'appui de la nouvelle formulation Vantage TAF. La nouvelle préparation est basée sur la préparation commerciale Vantage, qui a le même profil d'emploi. Des données sur les résidus issues d'essais au champ examinées antérieurement ont été réévaluées dans le cadre de l'évaluation de la présente demande. Après avoir comparé le produit homologué et l'herbicide Vantage TAF, on ne s'attend à aucun changement en matière de quantité de résidus de glyphosate. On ne prévoit donc aucune augmentation de l'exposition par l'alimentation. On peut conclure que l'homologation de la formulation de l'herbicide Vantage TAF ne posera de risque inacceptable pour aucun segment de la population, y compris les nourrissons, les enfants, les adultes et les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Aucune donnée environnementale n'a été soumise à l'appui de l'homologation de la nouvelle préparation Vantage TAF. On s'attend à ce que l'exposition environnementale résultant de l'utilisation de ce produit soit la même que celle qui est associée aux autres produits à base de glyphosate. Des mises en garde sur l'environnement visant à protéger les habitats terrestres et aquatiques vulnérables de la dérive du produit ont été ajoutées à l'étiquette.

Évaluation de la valeur

De nouvelles données issues d'essais au champ ont été présentées à l'appui de l'homologation de l'herbicide Vantage TAF, dont certaines provenant d'essais complémentaires réalisés en comparaison avec d'autres préparations commerciales homologuées à base de glyphosate. Les données soumises indiquent que l'herbicide Vantage TAF offre un degré de suppression des mauvaises herbes annuelles et pluriannuelles indiquées sur l'étiquette du produit comparable à celui des herbicides à base de glyphosate actuellement homologués, à des doses équivalentes.

Conclusion

Au terme de son évaluation de la présente demande, l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) juge que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour appuyer l'homologation de l'herbicide Vantage TAF.

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le titulaire

- 1687092 2002, Group A-Product Identity, Composition, and Analysis for GF-772; an End-use Product Containing N-(phosphonomethyl)glycine, DACO: 3.2.1,3.2.2,3.2.3,3.3.1,3.4.1 CBI
- 1687093 2002, Group B: Determination of Color, Physical State, Odor, Oxidizing and Reducing Action, Flammability, Explodability, pH, Viscosity and Density of GF-772, a Liquid End-Use Product Containing Glyphosate IPA, DACO: 3.5.1,3.5.11,3.5.12,3.5.3,3.5.6,3.5.7,3
- 1687094 2005, Storage Stability and Package Corrosion Characteristics of GF-772; A Two-Year Study: Interim Report - 1 Year Ambient Active Ingredient Stability, Physical Stability (as it relates to test substance physical state) and Package Corrosion, DACO: 3.5
- 1720062 2002, Miscibility, DACO: 3.5.13 CBI
- 1720063 2002, Dielectric Breakdown Voltage, DACO: 3.5.15 CBI
- 1687102 2008, Efficacy Summary, DACO: 10.2.3.3(B)
- 1687104 2008, Field Trial Reports, DACO: 10.2.3.3(B)

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.